



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

PROCES VERBAL

Séance de Conseil Communautaire du Jeudi 29 Juin 2023 à 20h30
Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours – Le Bourg
Roullours
14500 Vire Normandie

Election du 7^{ème} Vice-Président siégeant au Bureau communautaire

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente, les conseillers communautaires composant l'assemblée délibérante de « l'Intercom de la Vire au Noireau » se sont réunis à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie).

Les convocations, accompagnées de l'ordre du jour, d'une note de synthèse et de ses annexes, ont été transmises aux conseillers communautaires titulaires et suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres (article L5211-40-2 du CGCT) par voie dématérialisée le vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

Les convocations et l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet www.vireauvoireau.fr et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

L'assemblée délibérante s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER, Président.

Considérant

- le retrait, par arrêté °A-2023-5 du 21 juin 2023, de la délégation accordée par M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau au 7^{ème} Vice-président liée à la gestion de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers ainsi que des déchèteries sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- la démission de M. Alain DECLOMESNIL de sa fonction de 7^{ème} Vice-Président de l'Intercom de la Vire au Noireau annoncée et actée en séance lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 ;
- que le poste de 7^{ème} Vice-Président se trouve vacant ;
- que la délégation liée à la gestion de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers ainsi que des déchèteries sera attribuée au 7^{ème} Vice-Président, membre du Bureau communautaire,

Suivant :

- le procès-verbal d'élection des membres du Bureau communautaire du 9 juillet 2020 ;
- la délibération n°D2021-6-4-3 du 24 juin 2021
- la délibération n°D2023-6-4-3 du 29 juin 2023

Conformément :

- aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- aux dispositions de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du CGCT ;

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **procéder à l'élection du 7^{ème} Vice-Président appelé à siéger au sein du bureau communautaire en lieu et place de M. Alain DECLOMESNIL, qui sera délégué à la gestion de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers ainsi que des déchèteries sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau.**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Gislaine MARIE		
Mme Catherine CAILLY			M. Daniel BREARD		
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean-Christophe MEUNIER		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN				X	
M. Marc GUILLAUMIN				X	
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X	
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON			M. Frédéric BROGNIART		
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS				X	
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	
TOTAL	34	0	9	11	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			34		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			43		

M. Marc ANDREU SABATER, Président, informe les conseillers communautaires avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable à l'EPCI conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT est remplie.

Mme Valérie DESQUESNE a été désignée à la fonction de secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

M. le Président rappelle que la composition du Bureau communautaire à ce jour s'établit comme suit :

- **Le Président**

M. Marc ANDREU SABATER	Président
------------------------	-----------

- **11 Vice-présidents**

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	1 ^{ère} Vice-présidente
M. Marc GUILLAUMIN	2 ^{ème} Vice-président
Mme Valérie DESQUESNE	3 ^{ème} Vice-présidente
M. Frédéric BROGNIART	4 ^{ème} Vice-président
Mme Nicole DESMOTTES	5 ^{ème} Vice-présidente
M. Georges RAVENEL	6 ^{ème} Vice-président
	7 ^{ème} Vice-président
M. Jean TURMEL	8 ^{ème} Vice-président
M. Gilles FAUCON	9 ^{ème} Vice-président
Mme Annie ROSSI	10 ^{ème} Vice-présidente
M. Lucien BAZIN	11 ^{ème} Vice-président

- **5 autres membres**

M. Gérard MARY	1 ^{er} autre Membre du Bureau
M. Régis DELIQUAIRE	2 ^{ème} autre Membre du Bureau
M. Jean ELISABETH	3 ^{ème} autre Membre du Bureau
Mme Jean-Paul ANGENEAU	4 ^{ème} autre Membre du Bureau
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	5 ^{ème} autre Membre du Bureau
M. Guy VELANY	6 ^{ème} autre Membre du Bureau

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires les dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT, applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

L'élection se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun acte formel de candidature n'est obligatoire préalablement à l'élection.

Pour les opérations de vote à intervenir M. le Président propose au Conseil communautaire de nommer deux assesseurs et fait appel à candidature.

Se portent candidats à la fonction d'assesseur :

- **M. Sylvain DELANGE**
- **M. Gérard MARY**

M. le Président informe les conseillers communautaires des modalités liées au déroulement des opérations de vote :

- un bulletin vierge sera remis à chaque conseiller communautaire avec une enveloppe, à cette occasion le conseiller communautaire devra signaler auprès des assesseurs être porteur d'un pouvoir le cas échéant,
- les conseillers communautaires pourront choisir de se rendre ou non à l'isoloir installé dans la salle pour cette élection,
- l'urne et la feuille d'émargement seront présentées à la table de chaque conseiller par les assesseurs,

Extrait du Procès-verbal

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage : 10/07/2023

Le **29** **juin** **2023** présent procès-verbal dressé et clos le àheures.....minutes, en double exemplaires et est, après lecture, signé par le Président, la/le secrétaire de séance et les assesseurs.

**Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » :
M. Marc ANDREU SABATER**



**La/le secrétaire de séance :
Mme Valerie DESQUESNE**

Les assesseurs :

- Mme/M. **DECANES**
- Mme/M. **DIARY**
- Mme/M.
- Mme/M.